

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués des communes-membres
de l'Association intercommunale du bassin Sionge (AIS)
du 22 mai 2025 à Bulle**

Comité :

Président	M. Claude Bovigny, vice-syndic, Vaulruz
Vice-président	M. Nicolas Pasquier, conseiller, Bulle
Membres	M. Fabrice Clément, conseiller, Marsens Mme Sabine Guillet, vice-syndique, Riaz M. Dominique Schouwey, vice-syndic, Hauteville
Secrétariat-finances :	Mme Karine Favre, Broc
Chef d'exploitation :	M. Norbert Vuarnoz, Vuippens
<u>Excusés</u> :	M. Vincent Bosson, Préfet de la Gruyère M. Dominique Wartmann, SE

Délégués des communes :

Bulle	5 voix	Mme Chantal Pythoud
Corbières	1 voix	Mme Christine Borcard
Echarlens	1 voix	--
Hauteville	1 voix	M. Yannick Ecoffey, conseiller
La Roche	1 voix	M. Fabien Kolly, conseiller
Marsens	1 voix	M. Jean-Michel Bays, conseiller
Morlon	1 voix	M. Patrick Audemars, conseiller
Pont-en-Ogoz	1 voix	--
Pont-la-Ville	1 voix	M. Laurent Schafer, conseiller
Riaz	1 voix	M. Pascal Kaempfen, conseiller
Sorens	1 voix	M. Marcio Dias Sousa, conseiller
Vaulruz	1 voix	M. Jean-Bernard Erni, conseiller
Vuadens	1 voix	M. Cédric Seydoux
<u>Excusés</u>		M. Pascal Mauron, Echarlens M. Marc-Olivier Seydoux

Commission financière :

Rive gauche	M. Yannick Conus, président
Sionge	M. Patrick Dumartheray
Rive droite	M. Edmond Bourguet
<u>Excusés</u>	M. Laurent Gremaud, Echarlens M. Frédéric Pochon, secrétaire

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 décembre 2024
2. Présentation et approbation des comptes de fonctionnement et des investissements 2024
Rapport de la commission financière
3. Approbation du rapport de gestion
4. Micropolluants, étude d'avant-projet : information
5. Informations diverses
6. Propositions individuelles et divers

M. le Président ouvre cette assemblée ordinaire en saluant tous les participants, ses collègues et le personnel. Il excuse M. le Préfet, retenu par d'autres obligations, ainsi que les représentants de la Commune d'Echarlens, retenus par leur assemblée communale. Il donne la parole à Mme Pythoud, qui souhaite une cordiale bienvenue à toutes les personnes et annonce que la commune de Bulle offre la traditionnelle verrée en fin d'assemblée.

L'assemblée a été convoquée le 6 mai 2025, par courriel, ainsi que par insertion dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg n° 19.

Les délégués présents représentent 11 communes-membres et 15 voix. L'assemblée est donc valablement constituée et apte à prendre des décisions, la majorité étant à 8 voix.

M. Bovigny nomme M. Audemars, de Morlon comme scrutateur. Il lit l'ordre du jour qui est approuvé.

1 Approbation du procès-verbal de l'assemblée d'automne 2024

Le procès-verbal du 4 décembre 2024 a été adressé à chaque commune et à chaque délégué. Chacun a pu en prendre connaissance, il n'est donc pas lu.

Le procès-verbal est approuvé, sans remarque, à l'unanimité des membres présents, avec remerciements à son auteur.

2 Comptes 2024

M. Bovigny informe que les comptes sont conformes et correspondent au budget. Il relève qu'une pollution grave a détruit une partie de la biologie engendrant des frais supplémentaires.

Sans plus attendre, il donne la parole à l'administratrice des finances, qui passe en revue les différents chapitres. Les explications sont disponibles dans le rapport sur les comptes, qui est joint au présent procès-verbal.

2.1 Comptes de fonctionnement

Classification fonctionnelle : 7201

Charges		6'515'181.65
Produits d'exploitations	./.	328'097.02
Prélèvement à la réserve de réévaluation	./.	<u>750'000.00</u>
		5'437'084.63
Participation des entreprises conventionnées	./.	<u>-951'512.00</u>
Résultat opérationnel		4'485'572.63
Charges et produits extraordinaires	./.	<u>107.10</u>
Frais de fonctionnement répartis selon la clé 2024-2026		<u>4'485'679.73</u>
Facturé en sus à la Ville de Bulle (pour les entreprises conventionnées)		951'512.00

2.2 Comptes des investissements

Investissements à venir

- Déplacement et réfection du collecteur à Echarlens
- Réfection tronçon de collecteur sous Pont du Gérignoz

Investissements en cours

Traitement des micropolluants	157'080.95
-------------------------------	------------

Investissements terminés

PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES	-21'269.90
------------------------------------------	------------

Travaux réalisés en 2023

Investissement présenté à l'AD du 04.12.2024

Subvention reçue de Pronovo (rétribution unique)

CENTRIFUGEUSE	196'866.65
----------------------	------------

Investissement accepté par l'assemblée des délégués du 06.12.2023 pour CHF 190'000.00

Le décompte final est présenté séance tenante. Le dépassement de 3.6% (représentant CHF 6'866.65) entre dans les compétences du comité de direction, selon art. 4 du Règlement des finances.

GÉNÉRATRICE	195'831.45
--------------------	------------

Investissement accepté par l'assemblée des délégués du 06.12.2023 pour CHF 220'000.00

Le décompte final est présenté séance tenante.

TOTAL DES COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2024	528'509.15
---------------------------------------------------	-------------------

Génératrice de secours

- La pose de la génératrice donnait suite aux exigences de la confédération qui impose aux exploitants de STEP de prévoir un concept d'alimentation de secours, en cas de contingentement ou de délestage du réseau.

- Détail des coûts :

○ Prix de la machine	119'747.75
○ Génie civil	3'612.00
○ Cellule de commutation, automate, programmation	37'550.00
○ Installations électriques	14'821.70
○ Barrière de sécurité	<u>20'100.00</u>
○ TOTAL	195'831.45
- L'amortissement de cet investissement a débuté en 2024.
- Avec un montant linéaire de CHF 19'583.15, la génératrice sera amortie en 10 ans.

Décompte final Centrifugeuse HX1

- La centrifugeuse est destinée à assurer la redondance du processus d'épaississement, ainsi, le fonctionnement de la STEP est garanti en tout temps.
- Détail des coûts :

○ Prix de la machine	156'500.00
○ Génie civil, pose du palan	7'480.00
○ Matériel (vannes, inox, etc) et programmation	14'886.65
○ Cuves de maturation	<u>18'000.00</u>
○ TOTAL	196'866.65
- L'amortissement de cet investissement a débuté en 2024.
- Avec un montant linéaire de CHF 19'686.65, la centrifugeuse sera amortie en 10 ans.
- Suite à cette présentation, M. Bovigny ouvre la discussion :
 - M. C. Seydoux demande si la part des entreprises conventionnées sera identique pour les années à venir, ce à quoi M. Bovigny répond qu'il est difficile d'estimer ce montant, à cause des arrêts de production, de la qualité de leur production et des charges polluantes qui sont envoyées à la STEP.
 - M. N. Vuarnoz complète en informant être toujours prudent avec le budget des entreprises. Il explique qu'il reçoit le planning de production environ 6 mois à l'avance, mais que les entreprises ne suivent pas toujours ce planning. Par contre, grâce au suivi des charges polluantes effectué durant l'année, les entreprises participent vraiment en fonction de leur production.

Rapport de la commission financière

Suite à la présentation des comptes 2024, la commission financière, par le biais de son président, M. Yannick Conus, fait savoir qu'elle propose à l'assemblée d'accepter les comptes tels que présentés.

M. le président soumet les comptes 2024 au vote de l'assemblée, qui les approuve, à l'unanimité des membres présents tels que présentés.

M. Bovigny remercie les délégués de leur confiance.

3 Rapport de gestion

Le rapport de gestion donne des informations générales sur le fonctionnement de la STEP et de ses organes, ainsi qu'un rapport sur les comptes et un rapport d'exploitation. Chaque délégué-e l'a reçu et a pu le parcourir. Il n'est pas lu.

M. le président demande s'il y a des commentaires sur le rapport, ce qui n'est pas le cas.

4 Projet de traitement des micropolluants

- A la demande de l'AIS, l'entreprise Holinger SA a préparé un avant-projet tenant compte des développements économiques possibles dans le bassin versant de la STEP de Vuippens. En effet, certains rejets industriels peuvent poser problème si le traitement des micropolluants se fait par ozonation uniquement, c'est pourquoi un traitement combiné (ozonation + charbon et filtre à sable bicouches) a été étudié. Ce procédé combiné permet aussi de répondre aux exigences de traitement du phosphore.
- Les objectifs de cet avant-projet sont résumés comme suit :
 - Confirmer et valider les bases de dimensionnement du projet ;
 - Choisir les procédés et dimensionner de manière définitive la filière de traitement des micropolluants, en fixant la disposition spatiale des bassins et bâtiments nécessaires ;
 - Choisir et dimensionner la turbine de l'exutoire ;
 - Etablir un rapport technique et un devis général du projet à $\pm 10\%$, grâce à l'envoi anticipé de certaines soumissions importantes (génie civil) ;
 - Etablir des plans, des relevés géométriques, des schémas et une maquette numérique 3D ;
 - Initier les démarches de subventionnement fédéral ;
- Les nombreuses contraintes ont aussi été identifiées :
 - Ligne à haute tension au-dessus du site de la STEP ;
 - Chambre de turbinage en partie dans l'espace réservé aux eaux (ERE) ;
 - Interface avec les bâtiments existants ;
 - Volume à disposition restreint (anciens décanteurs primaires) et donc phasage du projet ;
 - Prise en compte des besoins du futur chauffage à distance (CAD) ;
 - Prise en compte de certains travaux non essentiels pour le traitement des micropolluants, mais les synergies dues au chantier doivent être valorisées ;
 - Prise en compte des tensions géopolitiques dans le calcul des prix ;
 - Maintien de l'exploitation et accès au chantier (situé au centre du site) ;
 - Maintien du traitement lors de l'entretien ou d'une défaillance (redondance).
- Le planning général du projet est le suivant :

○ Projet de l'ouvrage	Janvier – Novembre 2025
○ Appels d'offres électromécaniques	Mars – Août 2025
○ Appel d'offre gros œuvre	Avril – Octobre 2025
○ Mise à l'enquête	Automne 2025
○ Décision d'octroi du crédit d'investissement	4 décembre 2025
○ Début des travaux de gros-œuvre	Juin 2026
○ Mise en service	2028

5 Informations diverses

5.1 Poste de chef d'exploitation

- En vue départ en retraite de l'actuel chef d'exploitation, un poste a été mis au concours en début d'année. Dix personnes ont déposé une offre. Sept ont été retenues pour visiter la station d'épuration en compagnie du chef d'exploitation. Suite à la visite, trois ont renoncé et, donc, quatre personnes ont été

convoquées au premier entretien avec une délégation du comité. Une a encore renoncé à poursuivre les tractations. Finalement, trois postulants ont passé un entretien et un assessment.

- Les discussions étant encore en cours, aucun nom ne sera dévoilé ce jour. Toutefois, les communes seront informées dès qu'un contrat aura été signé.

5.2 Groupe de travail AIS – Eausud SA

- Une réflexion sur la pérennisation des tâches de l'AIS a été menée avec un acteur régional, également intéressé au domaine de l'eau. Cette démarche a été initiée par notre président, en vue du départ en retraite du chef d'exploitation, des changements de personnes au sein du comité au gré des législatures et de la complexité toujours plus élevée des tâches liées à l'épuration.
- Les tâches des deux entités ont été passées en revue et peu de synergies ont pu être identifiées, hormis en ce qui concerne les fonctions administratives et la direction opérationnelle, qui doivent être assurées (notamment le suivi des décisions politiques et le maintien du savoir-faire).
- La gouvernance restera du ressort des communes par le biais des assemblées et les fonctions techniques et opérationnelles seront assurées par l'équipe des exploitants.
- Des points de convergence ont toutefois été identifiés, notamment la gestion des eaux par bassin versant, qui impliquerait les autres acteurs de l'eau (captages, endiguements, autres stations d'épuration).
- Une première rencontre avec M. le Préfet est prévue avant l'été, pour estimer si notre démarche est conforme. Le représentant du Sen a déjà confirmé que la démarche est importante et juste. De plus amples informations seront données à l'assemblée d'automne.

5.3 Bulle – Nouveau quartier du Ferrage

- Un nouveau quartier de 450 logements verra le jour à Bulle, dans le quartier du Ferrage.
- Un nouveau tronçon de collecteur sera construit par la Ville de Bulle, pour relier le tronçon arrivant de Morlon au tronçon « en attente » situé entre la déchetterie de Bulle et le raccordement dans le collecteur arrivant de Vulruz-Vuadens.
- A terme, le collecteur octogonal sis en parallèle du collecteur mentionné ci-dessus sera repris par la Ville de Bulle, qui – en contrepartie – cèdera son collecteur d'eaux usées à l'AIS.

6 Propositions individuelles et divers

Aucune proposition n'étant parvenue au comité, M. Bovigny ouvre la discussion qui n'est pas sollicitée.

A l'issue de cette présentation, le président informe que la prochaine assemblée des délégué·e·s aura lieu jeudi 4 décembre 2025 à 20h00, puis il remercie tous les membres du comité, la commission financière, la commission de bâtisse, la secrétaire, le chef d'exploitation et le représentant du SEn, ainsi que la Commune de Bulle pour son accueil.

Il lève la séance à 20h40

Bulle, le 30 mai 2025/kf

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DU BASSIN SIONGE - AIS



Claude Bovigny

Président



Karine Favre

Secrétaire

Distribution : - communes-membres de l'Association - Service de l'environnement
- Membres du comité - N. Vuarnoz, chef d'exploitation STEP
- Préfecture de la Gruyère

Rapport sur les comptes

Charges d'exploitations

1) Charges de personnel et comité

Ce poste regroupe les salaires et les charges sociales du personnel, ainsi que les jetons de présence du comité et de la commission financière. La différence positive provient d'indemnités journalières.

2) Achats

Tous les types de fournitures sont concentrés dans ce poste. Le résultat représente les charges ordinaires pour le bon fonctionnement de la station d'épuration et des ouvrages externes, y compris les achats pour le laboratoire, dont le poste est dépassé, en raison des analyses supplémentaires nécessaires pour le suivi lors des problèmes des biologies.

3) Énergies

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la station d'épuration pratique l'autoconsommation. Aussi, la consommation électrique achetée pour la station d'épuration s'est abaissée d'environ 75% et s'élève à 506 MWh. Ce poste, difficile à estimer au moment du budget en raison du changement de régime (autoconsommation), a été péjoré par nos problèmes des biologies. Une aération très soutenue a été nécessaire durant cette période, ce qui a doublé la consommation sur plus d'un mois.

4) Produits chimiques

Deux facteurs influencent le dépassement de ce poste : la grande partie du dépassement est attribuée au changement de précipitant afin de refaire la biologie et de lutter contre les bactéries filamenteuses ; ce nouveau produit absolument nécessaire dans cette situation est plus onéreux que celui du budget. Par contre les produits chimiques pour l'épaississement et la déshydratation sont dans les valeurs du budget, malgré une augmentation significative de la quantité de boue à éliminer.

5) Entretien

En plus des charges ordinaires et de l'achat d'un laveur de sable prévu au budget, le chef d'exploitation a fait l'acquisition d'un analyseur en ligne permettant de mesurer précisément la concentration de l'orthophosphate, afin de surveiller ces valeurs limites et d'ajuster le dosage de produit chimique. Les normes légales de rejet du phosphore et d'orthophosphate sont en passe d'être abaissées.

Dans ce chapitre se trouvent également les achats faits pour diminuer l'H₂S présent dans les canalisations entre la zone industrielle de Bulle et la STEP (achat du produit Nutriox, location de capteurs pour mesurer la concentration d'H₂S, achat de pompes pour l'injection du produit, programmation). On peut relever que cette problématique est prise au sérieux tant par le comité AIS, que par la Ville de Bulle et par l'entreprise principalement concernée, puisque deux groupes de travail (technique et politique) œuvrent pour trouver des solutions sanitaires et financières adéquates à ce problème.

6) Transport et élimination

Durant l'année, ont été éliminées :	2'803 to de boues déshydratées	(budget: 2'550 to)
	15,5 m ³ de sable	(budget: 60 to, sans laveur de sable)
	210 to de résidus	(budget: 210 to)

Grâce à l'acquisition du laveur de sable, ce dernier peut être à nouveau évacué en décharge (type B ou DCMI).

En ce qui concerne le tonnage des boues, après le tonnage réduit de 2023 suite au remplissage des nouveaux digesteurs, on revient à une quantité annuelle ordinaire.

7) Prestations de tiers

Ce poste, très varié, regroupe tous les prestataires de services, tels que : téléphonie, hébergements informatiques, frais bancaires et postaux, émoluments de l'Etat de Fribourg, cotisations diverses, analyses du Service de l'Environnement, sécurité au travail, visites des entreprises pour le cadastre des EU industrielles, etc...

Une provision destinée à vérifier les calculs pour la centrale de chauffage à distance n'a pas été utilisée, car le projet de Gruyère Energie SA a pris du retard. La provision n'a pas été reconduite.

8) Assurances

Les primes des assurances techniques, véhicules, responsabilité civile, cyber et protection juridique s'élèvent à CHF 47'388.30

Les primes de l'assurance pour les six bâtiments de la STEP (ECAB) s'élèvent à CHF 18'089.95.

La taxation des nouveaux digesteurs a eu lieu en fin d'année 2023. Le chiffre estimé pour le budget était sous-évalué.

9) Divers

Ce poste est composé de frais de déplacement, repas, réception, cadeaux et autres frais divers.

10) Annuité

Intérêts

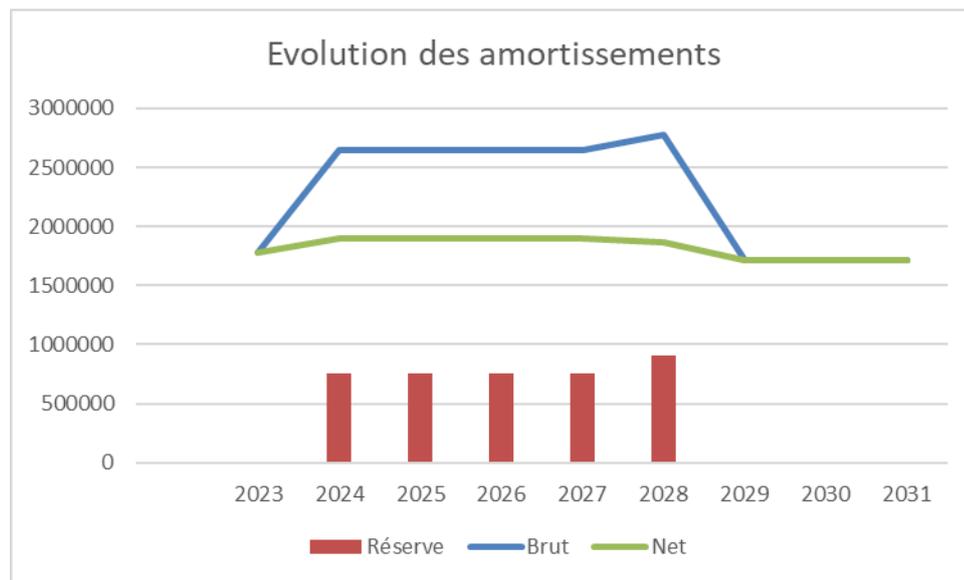
Les placements privés arrivés à échéance en fin d'année 2023 (après élaboration du budget 2024) et en cours d'année 2024 ont été renouvelés avec des taux attractifs. Le taux d'intérêts moyen calculé est de 1.63%.

Amortissements

Au 31.12.2024, le montant des amortissements est le suivant :				début :	fin :
CHF	--.--	Etape 1	Construction STEP et collecteurs	entièrement amortie au 31.12.2015	
	204'793.00	Etape 2	Digestion, hygiénisation	2005	2038
	35'691.00	Etape 3	Déshydratation	2011	2044
	1'534'506.00	Etape 4	Agrandissement file « eau »	2019	2052
	826'009.00	Etape 5	Agrandissement file "boues"	2024	2057
	3'562.00	--	Panneaux solaire	2024	2043
	<u>39'269.80</u>	--	Génératrice et centrifugeuse	2024	2033
	2'643'830.80				
	<u>-750'000.00</u>	--	Prélèvement à la réserve de ré-évaluation	2024	2028
	<u>1'893'830.80</u>				

La réserve de 3,9 millions de francs constituée au passage à MCH2 (en 2022) sera utilisée lors des exercices comptables 2024 à 2028, période durant laquelle les amortissements sont très élevés en raison des nouveaux investissements consentis (Filière « boues », Panneaux solaires, Génératrice, Centrifugeuse). Dès 2029, la charge d'amortissement baissera d'environ 1 million de francs, car l'électrotechnique de la filière « eau » (Etape 4) sera amortie. Il ne restera plus que le génie civil à amortir.

Dès 2028 ou 2029, l'étape 6 des micropolluants devra être amortie, toutefois les travaux sont subventionnés à 75% par la Confédération et la charge devrait être raisonnable.



La ligne verte représente la charge d'amortissement nette, lissée pour éviter les variations importantes d'une année à l'autre.

11) Taxe sur les micropolluants

L'évolution de la population raccordée dans le bassin versant montre une croissance d'environ 16.6 % en 9 ans. Elle est passée de 31'137 habitants en 2015 à 36'324 habitants en 2023.

Produits d'exploitation

12) Revenus des biens et autres recettes

Le loyer est composé d'une participation de l'Etat de Fribourg pour l'utilisation d'un local destiné à accueillir les déchets toxiques que la population peut amener à la STEP.

En vue de la transformation des anciens bassins de décantation primaire en installation de traitement des micropolluants, les exploitants ont démonté diverses canalisations et la ferraille a été revendue.

13) Travaux pour des tiers

Ce poste est composé des produits suivants :

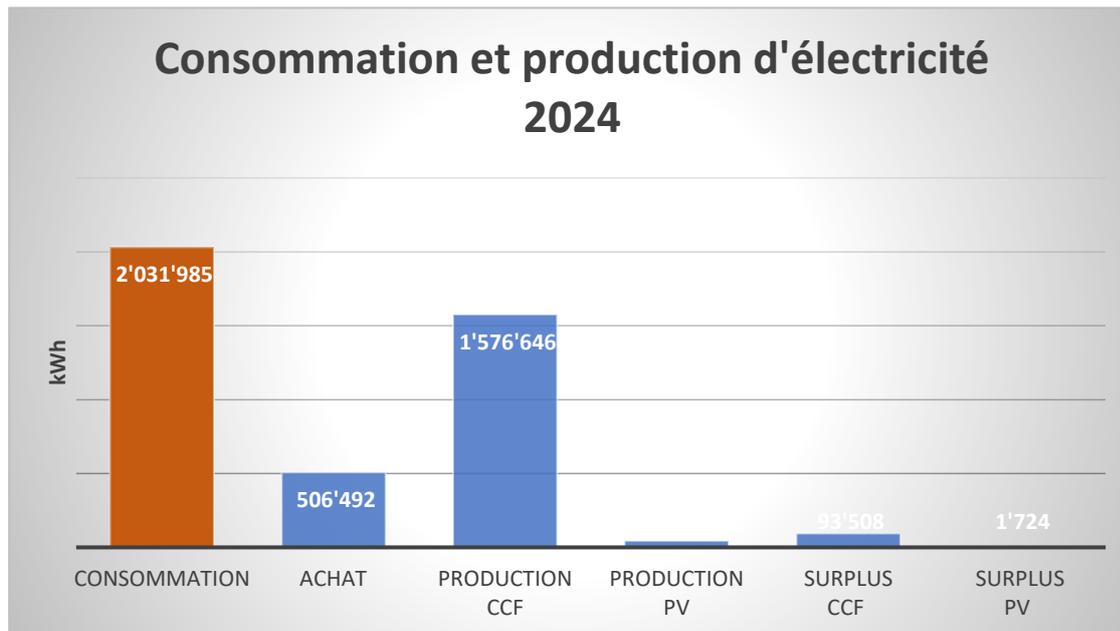
- Collecte des graisses de restaurants et de WC chimiques ;
- Campagnes de mesures et analyses diverses ;
- Travaux dans les stations de pompage communales.

Ces prestations sont toujours difficiles à estimer, puisque non contractuelles.

14) Vente d'électricité

En 2024, les moteurs à gaz de la STEP ont produit 1.57 GWh, alors que les panneaux solaires ont produit 59'790 kWh.

Suite au passage à l'autoconsommation, le surplus réinjecté s'élève à 95'232kWh,



CCF : couple chaleur-force (moteur à gaz)

PV : photovoltaïque

⚠ Dans les comptes, le produit lié à la vente d'électricité tient compte du 4^e trimestre 2023, alors que la STEP ne pratiquait pas encore l'autoconsommation, car les décomptes de l'organisme chargé de la rémunération (Pronovo) sont disponibles très tardivement (après le bouclage des comptes).

15) Part des entreprises conventionnées

La part attribuée aux entreprises conventionnées s'élève à environ 17.8% du montant global des frais de fonctionnement (exploitation et financement).

Suite à une erreur de facturation en 2022, constatée durant l'année 2024, une réduction est accordée aux entreprises UCB et Translait, afin de rectifier leur participation. En effet, lors du contrôle des comptes 2022 par l'organe de révision, ce dernier a demandé une modification liée au passage à MCH2. La modification n'avait pas été répercutée sur les factures des deux entreprises.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Réfection du collecteur entre Riaz et Echarlens

Crédits approuvés par les assemblées du 02.12.2021 et du 30.11.2022 (CHF 320'000.00).

Pour rappel, les travaux de réfection du tronçon Riaz-Echarlens auront lieu en même temps que les travaux de déplacement d'un tronçon de collecteur AIS à Echarlens. Ce déplacement est nécessaire pour la construction de cinq villas sur la parcelle n° 93.

Ces travaux ont dû être repoussés à 2025. En effet, la mise à l'enquête n'a pas pu démarrer avant l'aboutissement de la mise à l'enquête du PAL de la Commune d'Echarlens.

Traitement des micropolluants

Crédit d'étude approuvé par l'assemblée du 06.12.2023 (CHF 500'000.00)

Le bureau d'ingénieur mandaté (voir point « Investissement » du rapport d'activité ci-dessus) prépare le projet d'exécution, en collaboration avec la commission de bâtisse (CoBa3.0). Les montants payés sont des honoraires de l'ingénieur et des membres de la CoBa3.0.

Panneaux solaires photovoltaïques

Crédit d'investissement approuvé à l'assemblée du 30.11.2022 (120'000.00)

Le décompte final de cet investissement a été présenté à l'assemblée du 04.12.2024. Il s'élève à CHF 71'235.05, répartis entre CHF 92'504.95 de coûts d'achat et d'installation et CHF -21'269.90 de subventions.

Génératrice de secours

Crédit d'investissement approuvé à l'assemblée du 06.12.2023 (CHF 220'000.00)

Pour donner suite aux exigences de la confédération qui impose aux exploitants de STEP de prévoir un concept d'alimentation de secours, en cas de contingentement ou de délestage du réseau électrique, une génératrice a été installée sur le site de la STEP.

Le décompte final s'élève à CHF 195'831.45 et sera présenté à l'assemblée du 22.05.2025.

Centrifugeuse HX1

Crédit d'investissement approuvé à l'assemblée du 06.12.2023 (CHF 190'000.00)

Afin d'assurer la redondance du processus d'épaississement et pour garantir le fonctionnement de la STEP en tout temps, une 2^{ème} centrifugeuse a été installée en lieu et place des tables d'égouttage.

Le décompte final s'élève à CHF 196'866.65 et sera présenté à l'assemblée du 22.05.2025.

COMPTES DU BILAN

Actifs

Actifs circulants

La trésorerie est confortable. Les débiteurs sont constitués essentiellement par les communes-membres de l'association. Quelques charges concernant 2025 ont été payées en avance. Les stocks ont été activés.

Patrimoine administratif

Les investissements propres (env. 36.5 mio) sont constitués des investissements effectués par l'association (Phases 2 à 5 + panneaux solaires, génératrice et centrifugeuse).

Passifs

Engagements courants

Quelques factures de fonctionnement 2024 seront payées en 2025.

Emprunts

Sept emprunts bancaires, privés ou institutionnels, pour un total de 36,6 millions de francs concernent les objets terminés (phases 2 à 5 + panneaux solaires, génératrice et centrifugeuse).

	<u>Durée</u>	<u>Montant de base</u>	<u>Solde au 31.12.2024</u>	<u>Taux</u>
Étapes 2 et 3 + panneaux solaires, génératrice et centrifugeuse				
Banque Cantonale de Fribourg	2024 – 2027	2'000'000	2'000'000	1.02%
Étape 4 – Bassins biologiques, filière eau				
Rentes genevoises	2018 – 2038	7'000'000	4'900'000	1.63%
Banque Cantonale de Fribourg	2018 – 2025	10'000'000	7'600'000	0.50%
	2023 – 2028	8'000'000	7'400'000	2.35%
Étape 5 – Digesteurs, filière boues				
Banque Cantonale de Fribourg	2023 – 2026	5'000'000	4'700'000	2.00%
Placements privés auprès de la banque Vontobel	2023 – 2028	5'000'000	5'000'000	1.80%
	2023 – 2030	5'000'000	5'000'000	1.85%
Total de la dette			36'600'000	

Provisions

Une provision a été constituées pour des travaux à réaliser en début d'année 2025.

Compte de régulation

Factures ordinaires à payer en début d'année 2025.

Réserve de réévaluation

La réserve de réévaluation doit être dissoute sur 10 ans depuis sa création, soit d'ici le 31.12.2031. Cette réserve sera utilisée lors des exercices 2024 à 2028, lorsque la charge d'amortissement sera la plus élevée pour l'AIS.